

927552/1911

Ministère

DE LA MAISON

DE L'EMPEREUR.

ET DES

BEAUX-ARTS

Surintendant

des

Beaux-Arts

MUSÉE IMPÉRIAL

de ST GERMAIN

Château de St Germain, le 20 Février 1869

Cher Cousin,

Vous oubliez du papier timbré? en voilà!...

Il me semble qu'une simple échange de lettres aurait
suffi.

De moment ou nous faisons les choses en règle, ce qui
est toujours une bonne chose, j'ai un devoir modeste
aupres votre rédaction, qui n'était qu'un projet
ou brouillon comme le montre les nombreuses ratures.

J'ai groupé dans l'article premier tout ce que
je vous ai dit et le reste de la lettre.

Dans l'article second j'ai fait une réserve pour
les annonces au Musee qui appartiennent à demi
à notre ami Rhône.

Dans l'article 3 je n'ai fait mention des droits
annuels que du 1^{er} Février, parce qu'il m'auroit
été difficile de le dire si j'en ai vendu en janvier
et quel nombre j'en ai vendu.

Je crois que ces explications suffisent.

Pour les abonnements certainement il vous faut en
faire directement à Toulouse et le plus possible, plus
de la moitié des miens étaient réglés directement.

927552/1912

C'est un grand avantage : 150 ou 200 francs par an. Cela en vaut la peine. Indiquez sur vos en-tête de lettres le mode de payement aux bons-vouloirs.

Maintenant à la tête vous ne pouvez pas manquer à couvrir

Tout à vous

G. de Martillac